



Réponse de la Municipalité à une interpellation

Réponse à l'interpellation de Monsieur le Conseiller communal Erich Dürst demandant à la Municipalité de préciser sa stratégie pour préserver et promouvoir la biodiversité sur la commune

Travaux et Environnement

MM. Roland Perrin et Bernard Krattinger, Municipaux

Réponse à l'interpellation adoptée par la Municipalité, le 27.04.2020



Table des matières

1	Objet du rapport	2
2	Etat de la situation	3
3	Stratégie municipale de préservation et de promotion de la biodiversité	3
4	Biodiversité dans le PGA et son règlement	4
5	Conclusion	4

1 Objet du rapport

Le 17 décembre 2019, Monsieur le Conseiller communal Erich Dürst déposait une interpellation dont la teneur est la suivante :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Messieurs les Conseillers municipaux, chères et chers collègues,

En 2016, le Conseil a renvoyé à la Municipalité une motion demandant la présentation d'une étude sur l'état de la biodiversité dans notre commune, et sur les moyens de la préserver et de la promouvoir.

Une année plus tard, la Municipalité a présenté un préavis expliquant la manière dont elle entendait procéder. Ce préavis, amendé, a été accepté par le Conseil. Dans le préavis, l'exécutif a notamment fait part de son intention de chercher à impliquer largement la population dans la démarche visant à mieux connaître la nature d'Epalinges.

Au cours de l'année 2019 a été publié sur le site de la Commune le rapport intitulé : « Biodiversité sur la Commune d'Epalinges : état des lieux, stratégie ». Je me félicite que la motion déposée en 2015 commence ainsi à porter ses premiers fruits concrets et remercie la Municipalité pour les différentes démarches entreprises à ce jour.

Cependant, au vu des différents éléments, par le biais de la présente interpellation, je souhaite adresser les questions suivantes à la Municipalité :

- Le rapport susmentionné présente un état des lieux de la biodiversité. Contrairement à ce qui est mentionné dans le titre, il ne contient, à mon sens, aucun élément de stratégie pour préserver et promouvoir la biodiversité dans notre commune. Quelle est la stratégie de la Municipalité par rapport à ces objectifs ressortant de la motion ?*
- La démarche participative, sous forme d'un Atlas de la biodiversité communale, décrite comme primordiale dans le préavis de 2017 a-t-elle eu lieu ? Le rapport n'en fait pas mention. Si oui, quand et dans quelles conditions ? Si non, pourquoi pas et quand aura-t-elle lieu ?*
- Comment la Municipalité entend-elle intégrer concrètement le volet biodiversité dans le PGA et son règlement ?*

Je remercie la Municipalité des réponses qu'elle apportera au Conseil. »



2 Etat de la situation

L'entretien des espaces verts communaux se fait déjà depuis quelques années en tenant compte de l'amélioration possible de la biodiversité.

Comme mentionnées dans la réponse à l'interpellation de Madame la Conseillère communale Christelle Despont, nous pouvons relever les actions suivantes en faveur de la biodiversité sur les surfaces communales :

- Renoncement à l'utilisation de produits phytosanitaires
- Utilisation d'engrais organiques
- Construction de refuges pour les insectes et la petite faune
- Plantation de haies vives indigènes comprenant des espèces sur liste rouge
- Recensement et arrachage des plantes exotiques envahissantes sur les parcelles communales
- Entretien ciblé des biotopes existants (Bois-de-la-Chapelle, Moulins)

D'autre part, pour faciliter la gestion des espaces verts communaux, les différents éléments concernant la biodiversité ont été reportés sur un système d'information géographique (SIG), autrement dit cartographiés et mis en relation avec une base de données contenant les informations utiles. Ce travail a été réalisé par des collaborateurs du service. Ils ont été formés à l'utilisation du SIG par le seul collaborateur qui en avait les compétences à l'origine du projet.

Le SIG comprend aujourd'hui différentes cartes liées aux bases de données correspondantes, sur lesquelles sont reportés :

- Les éléments de biodiversité relevés par l'étude du bureau ECOSCAN SA
- Les arbres et cordons boisés protégés
- Les arbres ayant fait l'objet d'une demande d'abattage avec les compensations qui leur sont liées.
- Les plantes invasives relevées sur le territoire de la commune (en cours d'élaboration)
- La gestion différenciée des parcelles communales. Elle vient d'être ajoutée au SIG et doit encore être validée par les différentes équipes chargées de l'entretien de ces surfaces.

3 Stratégie municipale de préservation et de promotion de la biodiversité.

Les phases principales de cette stratégie sont les suivantes :

1. Commencer par gérer la biodiversité sur les parcelles communales. Cela permettra de montrer par l'exemple ce qui peut être fait sur les parcelles privées. Pour avoir une vue globale de cette gestion nous avons choisi de mettre en place un SIG, ce qui prend un certain temps, mais nous en fera gagner énormément par la suite. Cette première phase est maintenant pratiquement terminée. Le suivi ou l'amélioration de la biodiversité sur les parcelles communales continuera bien entendu à être assuré.



2. Dans cette seconde phase, il est prévu de définir les actions prioritaires à mener sur les parcelles privées, selon différents critères qui sont encore à préciser. Les règles pour l'attribution d'une aide financière provenant du fonds d'efficacité énergétique et du développement durable seront définies. En parallèle, il sera étudié comment alimenter le SIG par des données provenant des habitants par des moyens dont nous devons encore vérifier la faisabilité. Ces données pourront concerner divers éléments de biodiversité comme, par exemple, la présence de papillons, de petite faune ou de biotopes intéressants. Nous allons également étudier les possibilités de rendre accessible les résultats de la cartographie de la biodiversité sur le territoire communal aux habitants d'Epalinges. Cette seconde phase devrait être réalisée cette année.
3. Après cette seconde phase, nous serons en mesure d'approcher les propriétaires privés pour une amélioration de la biodiversité sur leur parcelle.

4 Biodiversité dans le PGA et son règlement

Comme vous le savez, le PGA et son règlement sont à l'étude, mais le PDCom doit au préalable être validé. Il est encore trop tôt pour vous faire part de la manière concrète d'intégrer le volet biodiversité dans le PGA et son règlement, mais il est certain que ce volet fera l'objet d'une attention toute particulière. Nous ne manquerons pas de vous en informer le moment venu.

5 Conclusion

L'amélioration de la biodiversité sur notre territoire est et restera une préoccupation majeure de la Municipalité.

Nous y travaillons sérieusement, sans précipitation inutile, en visant la plus grande efficacité possible et avec une approche globale de la situation. Il convient de prendre le temps de s'assurer que les options prises pour améliorer la biodiversité sont pertinentes et surtout réalistes.

Au nom de la Municipalité


Le Syndic
Maurice Mischler




La Secrétaire
Sarah Miéville